

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES DEUX BUECH**

Séance du : 16 décembre 2008

Convocation du : 9 décembre 2008

Objet : Redevance ordures ménagères – campings et aires naturelles – Année 2009.

L'an deux mille huit, le seize décembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Veynes sous la présidence de M. Michel Mescle, Président.

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis Pelloux.

Etaient présents : R.Fournel, F.Reynaud, M. Barthélémy, R. Uzes, P. Schiazza, B. Faure, G. Lesbros, M. Mescle, J.-M. Bermond, R. Basset, J-F. Carré, M. Chautant, J.-C. Salles, G. Garcin, J-L. Pelloux, P. Aubin

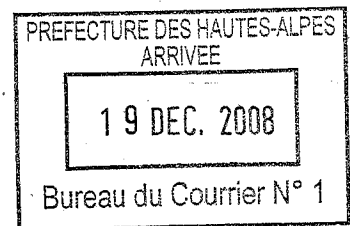
Etaient excusés : Claudette Mézière, Joëlle Bernard, Fabrice Roux
Martine Barbet remplacée par Fabien Gascard

Le Président, Michel Mescle, invite l'assemblée à fixer pour 2009, les tarifs de redevance ordures ménagères pour les campings et aires naturelles.
Le Président propose les tarifs suivants pour l'année 2009.

- **Pour les campings :**
 - forfait de base : 27.00 euros
 - emplacement : 4.50 euros
- **Pour les aires naturelles de campings :**
 - forfait de base : 13.50 euros
 - emplacement : 4.50 euros

Liste des campings et aires naturelles :

- **Campings :**
 - « Mon Repos » - Montmaur,
 - « Solaire du Petit Buëch » - Veynes,
 - « Les Prés » - Veynes,
 - « Les Serigons » - La Roche des Arnauds,
 - « Les Rives du Lac » - Veynes
 - « Au blanc manteau » - Manteyer.
- **Aire naturelle de camping :**
 - « Lou Landier » – Veynes.



Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité les tarifs pour l'année 2009 et charge le Président de les appliquer.

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré à Veynes, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président, Michel Mescle

